

PAGE DE SAISIE DE COMMANDE DES VACCINS COVID-19

FAQ AIDE À LA COMMANDE

Novembre 2023

Préambule

La base documentaire mise à votre disposition est enrichie et actualisée. Elle comprend :

- 1. Documents sur l'outil de commande de Santé publique France dans la rubrique « documentation » :
 - Le guide d'utilisation de l'outil de commande détaillé
 - Le guide d'utilisation de l'outil de commande synthétique
 - La fiche « commande de dispositifs médicaux »
 - *Nouveau* La FAQ « aide à la commande ».
- 2. Documents sur le <u>site institutionnel Santé publique France</u> dans les rubriques « besoin d'aide » et « documentation et références ».

Au sein de la rubrique besoin d'aide :

- Le guides d'utilisation de connexion CPS et e-CPS
- Le guide d'utilisation de l'outil de commande synthétique
- Le guide d'utilisation de l'outil de commande détaillée
- Les vidéos tutoriels (« comment saisir sa commande de vaccins contre la Covid-19 » et « comment rattacher des professionnels de santé et des établissements autorisés »)
- La FAQ relative à l'outil de commande
- ***Nouveau*** La FAQ d'aide à la commande.

Au sein de la rubrique documentation et références :

• La fiche sur les dispositifs médicaux et solvant de dilution disponibles à la commande



Table des matières

PA	GE DE SAISIE DE COMMANDE DES VACCINS COVID-191
1.	Synthèse des contacts clés
	Pour toute demande liée à la carte CPS ou e-CPS6
	Pour toute demande d'information médicale, signalement d'un cas de pharmacovigilance ou d'un défaut qualité d'un vaccin
	Pour toute demande d'information sur les dispositifs médicaux.
	Pour toute demande d'information concernant le certificat de destruction ou un défaut qualité des dispositifs médicaux
2.	Questions relatives à un problème de connexion et d'accès au service de commande
	En tant que PUI, je cherche à commander des vaccins mais je n'arrive pas à me connecter à l'outil de commande. Comment faire ?7
	Je suis médecin, comment commander ? 7
	J'ai un problème de "coordonnées incorrectes" lors de l'activation de mon e-CPS. Que dois-je faire ?
	Ma carte CPS est "non lue". Que faire ?7
	J'ai oublié le code PIN de ma carte CPS / J'ai bloqué ma carte CPS après trois tentatives de saisie d'un code PIN erroné, comment faire ?
	J'ai un message "Par mesure de sécurité, votre tentative d'authentification a été bloquée". Que faire ?
	Le code de mon e-CPS ne fonctionne pas. Que faire ?
	J'ai le message " Identifiant e-CPS non reconnu" au moment d'activer ma e-CPS sur mon smartphone. Que faire ?
	J'ai le message « Une erreur est survenue, veuillez réessayer ». Que faire ?
	J'ai un message d'erreur lié à ma connexion : le message « Aucun compte n'est configuré dans le portail Fluid-e pour votre login SSO » apparait sur mon écran. Que faire ?
	J'ai un message d'erreur lié à ma connexion : le message « Problème de référentiel Erreur 06 » apparait sur mon écran. Que faire ?
	Après une authentification réussie sur ProSantéConnect / avec ma carte CPS ou avec e-CPS, je n'ai toujours pas accès au service de commande de vaccins. Que faire ?
	Je n'ai pas de carte CPS ou j'ai perdu ma carte CPS, comment en obtenir une ? 11
	Où trouver mon identifiant national CPS ? 11
3.	Questions relatives à la saisie et à la modification de la commande12
	Pour toute question relative à l'assistance à la saisie de commande de dispositifs médicaux 12
	Comment effectuer une saisie des commandes dans l'outil ? 12



	J'ai créé une commande, comment la modifier ?13
	Le nombre de flacons autorisé à la commande est trop faible. Comment puis-je commander plus de flacons ?
	A la création de ma commande, je ne vois pas toutes les lignes de produits commandables. Comment faire ?
4.	Questions relatives au suivi de la commande14
	Comment retrouver le détail de ma commande / l'historique de mes commandes ?14
	Comment tracer la délivrance des flacons de vaccins aux EHPAD/USLD/Résidence autonomie ?
	Ma commande est marquée "annulée" je ne comprends pas pourquoi ? 15
	Dans combien de temps recevrai-je ma commande ?15
	Que signifie la colonne "Quantité restante à livrer" sur ma confirmation de commande ? 15
	La session de commandes est fermée / je me suis trompé dans ma commande, comment la modifier ?
	Quand vais-je être livré de ma commande de vaccins / dispositifs médicaux ?
	Je n'ai pas reçu ma commande alors que la date de livraison est dépassée. Comment récupérer ma commande ?
	Je n'ai pas reçu ma commande ou une partie de ma commande de dispositifs médicaux alors que la date de livraison est dépassée. Pourquoi ?16
	Comment être livré par un autre grossiste ?16
	Comment consulter ma confirmation de commande sur l'outil ? 16
5.	Questions relatives aux modalités de commande18
	Je souhaite commander pour une livraison dans 2 semaines, puis-je déjà commander ? 18
	Quelles sont les modalités de commande de la semaine ?18
6.	Questions relatives à la gestion du compte et au rattachement des effecteurs
	Je souhaite changer mes données personnelles (mail/téléphone) sur l'outil de commande. Comment faire ?
	Comment faire pour rattacher un nouvel effecteur autorisé à la commande à mon officine / J'ai supprimé un rattachement à un effecteur autorisé à la commande, comment le remettre ? 19
	Comment faire pour retirer un effecteur rattaché à mon officine ?
	Quelle est la liste des effecteurs rattachés à mon officine ?
	Je n'arrive pas à rattacher un infirmier/une infirmière dans l'outil de commandes. Que faire ?. 20
	Je n'arrive pas à rattacher un effecteur autorisé à la commande à mon officine car je reçois un message d'erreur m'indiquant que cet effecteur est déjà rattaché à une autre officine. Que puis- je faire ?
	Je souhaite changer d'officine de référence, comment procéder ? [Venant d'un effecteur
	autorisé à la commande]
	4

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



7.	Questions relatives à la qualité, à la pharmacovigilance et à l'information médicale 22
	Mon grossiste a eu un aléa logistique entraînant une rupture de la chaîne du froid / des flacons cassés / autres. Puis-je avoir de nouveaux flacons en dépannage ?
	Un flacon a été cassé / brisé après sa livraison à mon officine, y-a-t-il une déclaration particulière à faire ?
	J'ai observé un défaut qualité, que dois-je faire ? 22
	Que faire des doses de vaccins périmés ?
	J'ai reçu un flacon avec une date de péremption différente de celle communiquée par mon grossiste. Quelle date est la bonne ?
	Je n'ai pas reçu d'étiquette de péremption de la part de mon grossiste, comment faire ? 23
	Quelles sont les conditions de conservation des vaccins Covid-19 ? 23
	Le professionnel de santé autorisé à la commande ne veut pas ses flacons, que faire ? / Il me reste des flacons en officine, comment puis-je les utiliser ?
	Comment l'effecteur doit-il transporter les vaccins reçus par l'officine ?
	Signalement d'un cas de pharmacovigilance ou en cas de demande d'information médicale 24
	Pour toute question relative aux caractéristiques produits d'un vaccin ou d'un dispositif médical et son ouverture à la commande
8.	Questions relatives à la stratégie vaccinale
	Pour toute question relative à la stratégie vaccinale (rappels, publics éligibles, professionnels de santé habilités à vacciner, délais de vaccination)



1. <u>Synthèse des contacts clés</u>

Motif de contact	Point de contact
Pour toute demande liée à la carte	Pour une demande d'assistance concernant une e-CPS :
CPS ou e-CPS.	 monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr
	o 0 809 40 00 82
	Pour une demande d'assistance concernant une carte CPS :
	 monserviceclient.cartes@esante.gouv.tr approx approx
	0 0 825 85 2000
Pour toute demande d'information	Prizer-Bion Tech : A l'adresse email : Modical Information@nfizer.com
medicale, signalement d'un cas de	$\circ \text{ Ft/output + 33.1.58.07.34.40}$
pharmacovigliance ou d'un defaut	
	• Moderna :
	 A l'adresse email : https://modernacovid19global.com/fr-FR
	 Et / ou au 0805 543 01
	• Novavax :
	 A l'adresse email : <u>https://www.novavaxmedinfo.com</u>
	 Et / ou au +33 1 82 88 32 29
Pour toute demande d'information	• PROLASER :
sur les dispositifs médicaux.	• Sur le site : <u>https://pro-laser.com/tr/</u>
	 A l'adresse email : <u>commercial@procian.tr</u> +32 (0) 2 52 61 44 01
	0 +33 (0) 2 32 81 44 81
	• BD :
	Sur le site : https://www.bd.com/fr-fr
	 A l'adresse email : SERVICECLIENTBDF@bd.com
	 Et / ou au +33 (0) 4 76 68 36 36
	• DIDACTIC :
	 Sur le site : <u>https://www.didactic.care</u>
	• A l'adresse email : <u>contact@didactic.tr</u>
	 Et / ou au +33 (0) 2 35 44 93 93
	\circ Sur le site : https://dovilab.com/
	 A l'adresse email : contact@dovilab.com
	 Et / ou au +33 (0)1 42 60 31 34
	• B-BRAUN :
	 Sur le site : <u>https://www.bbraun.fr/fr</u>
	 A l'adresse email : <u>pole-reclamation.fr@bbraun.com</u>
	 Et / ou au +33 1 41 10 53 00
Pour toute demande d'information	<u>qualite@santepubliquefrance.fr</u>
concernant le certificat de	
destruction ou un défaut qualité	
des dispositifs médicaux.	

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



2. Questions relatives à un problème de connexion et d'accès au service de commande

Question	Réponse
En tant que PUI, je	L'outil de commande vaccins n'est ouvert qu'aux officines en médecine de ville. Les
cherche à commander	PUI doivent passer par le circuit de commande et de distribution des vaccins qui
des vaccins mais ie	leur est proposé par leurs ARS.
n'arrive pas à me	
connecter à l'outil de	
commande. Comment	
faire ?	
Je suis médecin, comment commander	Les médecins éligibles à la commande de vaccins doivent indiquer leur souhait de commander, selon les quantités disponibles, à leur officine de rattachement qui
?	annoncées par DGS-Urgent et sur l'outil de commande même. Un médecin ne peut être rattaché qu'à une seule officine.
	Chaque mercredi à partir de 18h, les médecins peuvent demander à leur officine de rattachement de leur communiquer une confirmation de commande, accessible sur l'outil de commande. L'officine est tenue de communiquer les confirmations de commande demandées. Seule cette confirmation fait foi sur le nombre de flacons qui sera attribué à l'officine pour le médecin effecteur et sur la date exacte de
	livraison en officine
J'ai un problème de "coordonnées	Pour rappel, seul le ou les pharmacien(s) titulaire(s) peu(ven)t se connecter à l'outil de commande. La démarche d'activation de l'e-COPS doit donc être effectuée à
incorrectes" lors de	partir du numéro RPPS du titulaire. En cas d'obsolescence de vos coordonnées, vous
l'activation de mon e-	pouvez les changer à tout moment sur le site de l'ordre des pharmaciens :
CPS. Que dois-je faire ?	1. Rendez-vous sur ce site https://esante.gouv.fr/offres-services/e-cps/mise-
	jour-des-coordonnees-de-correspondance;
	2. Cliquez ensuite sur le lien relatif aux pharmaciens ;
	3. Cliquez maintenant sur le logo avec le caducée et rentrez vos identifiants sur
	la plateforme de l'ordre des pharmaciens. Si vous n'avez jamais activé votre
	compte, cliquez sur "mot de passe oublié" et suivez les instructions
	demandées ;
	4. Une fois connecté, vous pourrez changer vos coordonnées personnelles (e-
	mail de gestion de la pharmacie, numéro de téléphone portable à associer,
	etc.);
	5. Validez vos informations.
	Le changement ne sera pris en compte qu'à partir de 48h après la saisie des
	nouvelles coordonnées et peut prendre plus longtemps.
Ma carte CPS est "non	Pour rappel, avec l'outil de commande de Santé publique France, il n'est plus
lue". Que faire ?	possible d'utiliser la méthode alternative de connexion pour la saisie de commande.
	Il est nécessaire d'utiliser ProSantéConnect. De plus, l'authentification sur le service
	de commande de vaccins n'est possible qu'avec la carte CPS ou e-CPS du (ou d'un
	des) pharmacien(s) titulaire(s) de l'officine. Veillez donc à vérifier, le cas échéant,
	que la carte CPS dudit pharmacien est bien insérée dans le lecteur.
	Depuis la page dédiée aux commandes de vaccins
	nttps://www.santepubliquetrance.tr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-
	avoir cliqué sur "se connecter à l'outil de commande". Veuillez utiliser de
	que la carte CPS dudit pharmacien est bien insérée dans le lecteur.Depuisla pagedédiéeauxcommandesdevaccins https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19de-vaccins-covid-19vous pouvez vous authentifier via e-CPS ou carte CPS après
	avoir cliqué sur "se connecter à l'outil de commande". Veuillez utiliser de

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



Question	Réponse
	préférence les navigateurs Google Chrome et Mozilla Firefox, pour lesquels l'outil
	est optimisé.
	Vous pouvez également consulter le guide d'utilisation dédié à la connexion via
	ProSantéConnect à l'outil de commande, disponible au lien suivant dans la rubrique
	« Besoin d'aide ? » :
	https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-
	de-vaccins-covid-19.
	Pour l'authentification via e-CPS, veuillez :
	1. Vous assurer que l'e-CPS est activée au préalable ;
	2. Saisir l'identifiant national, disponible sur la carte CPS au-dessus du nom du
	pharmacien ;
	3. Réaliser la double-authentification avec le téléphone du pharmacien titulaire
	(via sms ou via l'application e-CPS).
	Pour plus d'information sur le fonctionnement de l'e-CPS, veuillez-vous référer à
	https://esante.gouv.fr/securite/e-cps, à la FAQ associée
	https://esante.gouv.fr/securite/faq-e-cps et au guide pas-à-pas
	https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_ma_ecps_
	<u>pas a pas 20210218 v2.pdf</u> . Ci-après également un lien vers une vidéo
	explicative de l'Agence du Numérique en Santé sur l'e-CPS et comment l'activer :
	https://www.youtube.com/watch?v=QBpoGF_ErRI.
	Pour toute autre problématique liée à la carte CPS, vous pourrez contacter :
	L'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr</u>
	Le numéro suivant : 0 825 85 2000
	Pour toute problematique persistante avec la e-CPS, vous pourrez contacter :
	L'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr</u>
	• Le numero de telephone sulvant : 0 809 40 00 82
	Pour l'authentification via carte CPS, vouillez placer votre carte sur le lecteur dédié
	of annuar our la heuten "Se connector avea la carte CDS". Spiciscez dens la cada
	confidential de votre carte CPS dans la fenêtre qui c'affiche
	confidentiel de votre carte CFS dans la fenetre qui s'affiche.
	Pour yous connector avec une carte CPS et le lecteur de carte, il faut que vetre carte
	CPS soit connectée à votre ordinatour et que vous connaissiez le met de nasse
	cros soit connectee a votre ordinateur et que vous connaissiez le mot de passe
	associe à la carle, qui vous à éle transmis par courner par l'ANS. Vous devez au
	si votro porto est correctoment configurá neur la connexion avec la carte CPS vous
	si votre poste est correctement configure pour la confiexion avec la carte CPS, vous
	https://ocapto.gouv.fr/
	https://csante.gouv.n/
	de Santé » et le sous thème « l'irgences et dénembres »
	ue same » et le sous-meme « orgentes et depainage ».
	CPS of l'outil do diagnostic do vetro resta
	Larsque vous cliquez sur "ie me connecte succ me sorte CDS" une fanêtre s'affiche.
	Lorsque vous cliquez sur je me connecte avec ma carte CPS", une tenetre s'attiche
	pour renseigner le mot de passe principal de la carte CPS inseree dans le lecteur de
	l carte.
	Si vous repeatros des difficultés parsistantes de consector CDC avec l'un
	si vous rencontrez des difficultes persistantes de connexion CPS avec d'autres
1	services (SIDEP, SIVAC, Ameii Pro), et que votre poste est configuré en réseau dans



Question	Réponse
	votre officine avec une solution de gestion de l'officine, il s'agit probablement d'un
	problème de configuration indépendant de l'outil de commande : rapprochez-vous
	de votre prestataire informatique et privilégiez la connexion via e-CPS.
J'ai oublié le code PIN	Contactez le support de l'Agence du numérique en santé :
de ma carte CPS / J'ai	 monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr
bloqué ma carte CPS	• 0 825 85 2000
après trois tentatives	
de saisie d'un code PIN	
erroné, comment	
faire ?	
J'ai un message "Par	Ce message d'erreur indique un blocage de l'authentification via ProSantéConnect,
mesure de sécurité,	pour des raisons de securite totalement indépendantes de l'outil de commande de
votre tentative	Sante publique France.
d'authentification a	Deux lavar se blasses, veuiller contester le convise client e CDS au 0 200 40 00 23
été bloquée". Que	Pour lever ce blocage, veuillez contacter le service client e-CPS au 0 809 40 00 82
faire ?	(service gratuit + prix appel).
	Dans l'attente de la levée de ce blocage, yous pouvez tenter de yous connecter à
	l'outil de commande en utilisant une autre connexion internet - c'est-à-dire à l'aide
	d'un autre réseau Wifi. ou d'une connexion mobile.
Le code de mon e-CPS	Sur l'outil de commande. l'authentification sur le service de commande de vaccins
ne fonctionne nas. Que	n'est possible qu'avec la carte CPS ou e-CPS du (ou d'un des) pharmacien(s)
faire ?	titulaire(s) de l'officine. Veillez donc à vérifier, le cas échéant, que la carte CPS dudit
	pharmacien est bien insérée dans le lecteur.
	Pour fluidifier l'usage des professionnels qui utilisent habituellement leur carte CPS,
	le système récupère les informations de la carte en priorité s'il la trouve. Si vous
	accédez à votre service depuis votre ordinateur, et que vous avez un lecteur de
	carte avec votre carte insérée, ProSantéConnect attend que vous saisissiez le code
	PIN de votre carte CPS et non celui de votre e-CPS.
	Si vous soubaitoz utilisor votro o CBS plutôt que votro CDS il est pésessaire de retirer
	votre carte du lecteur
	Pour toute problématique persistante avec la e-CPS, vous pourrez contacter :
	L'adresse mail suivante : monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr
	Le numéro de téléphone suivant : 0 809 40 00 82
J'ai le message	L'apparition du message "Identifiant e-CPS non reconnu" au moment d'activation
" Identifiant e-CPS non	de l'e-CPS peut avoir plusieurs causes :
reconnu" au moment	Si vous utilisez un smartphone Android, assurez-vous d'avoir installé
d'activer ma e-CPS sur	l'application e-CPS "tout court", et pas la e-CPS BAS (Bac à Sable) qui est
mon smartphone. Que	une application de test ;
faire ?	Votre identifiant national doit être saisi préfixé de : 0 pour ADELI, 8 pour
	KPPS;
	chiffres pour ADELL 12 chiffres pour PDPS
	 Vous n'apparaissez pas lorsque vous recherchez votre identifiant sur
	l'annuaire santé : prenez contact avec votre ARS pour vérifier
	l'enregistrement de votre activité professionnelle.
	J
	Pour toute problématique persistante avec la e-CPS, vous pourrez contacter :
	L'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr</u>



Question	Réponse
	Le numéro de téléphone suivant : 0 809 40 00 82
l'ai le message « Une	Si, lors d'une authentification par e-CPS, le message d'erreur « Une erreur est
erreur est survenue	survenue, veuillez réessayer » apparait à l'écran, cela signifie que la mise à jour de
	l'application e-CPS ne s'est pas faite automatiquement. Vous devez aller sur le store
Oue faire ?	et valider la mise à iour proposée.
	i i ji presidenti ji presidenti presidenti presidenti presidenti presidenti presidenti presidenti presidenti pr
	Pour toute problématique persistante avec la e-CPS, vous pourrez contacter :
	 l'adresse mail suivante : monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr
	le numéro de téléphone suivant : 0 809 40 00 82
l'ai un message	Si vous recevez le message d'erreur « Aucun compte n'est configuré dans le portail
d'erreur lié à ma	Fluid-e pour votre login SSO », nous vous invitons à vous reconnecter à la prochaine
	session de commande (avant lieu du lundi 00h au mardi 23h la semaine suivante)
« Aucun compte n'est	pour que l'erreur n'apparaisse plus.
configuré dans le	
portail Fluid-e pour	La mise à jour des comptes utilisateurs sur la page de saisie des commandes est
votre login SSO »	hebdomadaire compte-tenu du nombre de créations d'officines chaque année
apparait sur mon	(historique maximum de 8 par an).
écran. Que faire ?	
l'ai un message	Pour toute question en lien avec un message d'erreur « Problème de référentiel
d'erreur lié à ma	06 ». veuillez contacter le service support PHARMA-SI à l'adresse
	Christian.Pl@ars.sante.fr en indiguant :
« Problàme de	La date depuis laquelle vous ne parvenez plus à accéder à l'outil de commande
référentiel Frreur 06 »	
annarait sur mon	• Tout changement en lien avec votre officine (déménagement, changement de
écran. Que faire ?	titulaire, transfert, cession de parts) ainsi que la date associée ;
	Le FINESS géographique de l'officine ;
	Le RPPS du pharmacien titulaire de l'officine.
	Point d'attention : merci de contacter le service support PHARMA-SI uniquement si
	vos démarches auprès de l'ordre ont d'ores et déjà été effectuées et prises en
	compte.
	Dans la positive, les services de PHARMA-SI reviendront vers vous dans les plus brefs
	délais.
Après une	Si vous vous connectez à l'outil avec un navigateur autre que Mozilla Firefox et
authentification	Google Chrome, veuillez essayer de nouveau à vous connecter avec l'un de ces deux
réussie sur	navigateurs, pour lesquels l'outil est optimisé.
ProSantéConnect /	
avec ma carte CPS ou	Si les difficultés persistent, veuillez vérifier que la fonction "Autoriser les cookies"
avec e-CPS, je n'ai	de votre navigateur est bien activée. Si elle ne l'est pas, veuillez suivre les étapes
toujours pas accès au	suivantes :
service de commande	Effacer votre historique de navigation sur le service de commande ;
de vaccins. Que faire ?	Redémarrer votre poste ;
	• Essayer de nouveau à vous connecter au service de commande.
	Vous pouvez également consulter le guide d'utilisation dédié à la connexion à l'outil
	de commande, disponible au lien suivant dans la rubrique « Besoin d'aide ? » :
	https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-
	de-vaccins-covid-19.



Question	Réponse
Je n'ai pas de carte CPS ou j'ai perdu ma carte CPS, comment en obtenir une ?	 Veuillez effectuer une demande de carte CPS en suivant cette procédure : Compléter le formulaire d'incident téléchargeable à l'adresse suivante : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media entity/documents/501 1.p Adresser ce formulaire ainsi qu'un scan de votre pièce d'identité à l'adresse :
	 Pour toute problématique persistante avec la e-CPS, vous pourrez contacter : L'adresse mail suivante : <u>monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr</u> Le numéro de téléphone suivant : 0 809 40 00 82
Où trouver mon identifiant national CPS ?	 Vous trouverez votre identifiant national : Sur la première ligne de votre CPS ; En ajoutant un "8" devant votre numéro RPPS, par exemple 812345678901 ; En ajoutant un "0" devant votre identifiant ADELI, par exemple 0123456789 ; Remarque : dans l'application e-CPS vous pouvez voir le terme "identifiant e-CPS", il s'agit bien de l'identifiant national.



3. Questions relatives à la saisie et à la modification de la commande

Question	Réponse
Pour toute question relative à l'assistance à la saisie de commande de dispositifs médicaux.	 La commande de dispositifs médicaux / solvant de dilution s'effectue sur l'outil de commande Santé publique France (https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid- <u>19/commande-de-vaccins-covid-19</u>). La commande est ouverte en même temps que la commande de vaccins, du lundi 00h au mardi 23h00 (sauf période de jours fériés où la période peut être modifiée). Pour connaître les références de dispositifs médicaux / solvant de dilution à associer à chaque vaccin, et leur conditionnement, merci de consulter la Fiche Dispositifs médicaux et solvant de dilution disponibles à la commande (https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid- <u>19/commande-de-vaccins-covid-19/fiche-commande-dispositifs-medicaux</u>). La commande s'effectue <u>à la boîte</u>.
	 Points d'attention : Merci de commander une quantité de dispositifs médicaux / solvant de dilution cohérente avec la quantité de vaccins et le nombre de doses que vous commandez. Toute commande de dispositifs médicaux et / ou solvant de dilution réalisée sans commande des flacons des vaccins associés ne sera pas honorée. Pour toute commande incohérente entre la quantité de dispositifs médicaux / solvant de dilution et le nombre de flacons commandés, la quantité des dispositifs médicaux pourra être ajustée.
Comment effectuer	Veuillez trouver ci-dessous la procédure à suivre pour la saisie de commandes :
Comment effectuer une saisie des commandes dans l'outil ?	 Veuillez trouver ci-dessous la procédure à suivre pour la saisie de commandes : Connectez-vous à l'outil de commande disponible sur <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19</u> et identifiez-vous via ProSanteConnect. Cliquez sur l'onglet "Transaction commerciale" et ensuite sur le sous-onglet "Saisie de commande". Dans cette page, cliquez sur le bouton "Créer" en bas à droite pour saisir une nouvelle commande. La saisie de commande ne sera accessible que dans les plages horaires d'ouverture de la commande, indiquées dans le DGS Urgent le plus récent relatif à l'ouverture des sessions : <u>https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/article/dgs-urgent</u>. En haut à gauche du tableau renseignant les types de vaccins ouverts à la commande, cliquez sur le bouton "Visualiser" puis "Tout Développer" pour afficher les effecteurs ouverts à la commande par produit. Renseignez la quantité de flacons et de dispositifs médicaux souhaités pour chaque effecteur dans les cases jaune (tout en respectant le plafonnement des commandes par effecteur signalé dans le DGS Urgent). Seuls les effecteurs éligibles à la commande apparaîtront dans cette page. Une fois les quantités souhaitées saisies, appuyez sur "Suivant" en bas à droite de l'écran. Vous aurez accès à un récapitulatif de votre commande. Après vérification des quantités saisies, appuyez sur "Valider" pour soumettre votre commande de la semaine ou "Retour"/"Annuler" pour revenir à la page



Question	Réponse
	Il sera possible, jusqu'à la fermeture de la plage d'ouverture des commandes, de modifier les commandes saisies dans l'outil en cliquant sur la ligne associée et sur le bouton "Modifier" en bas à gauche.
	Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour la saisie des commandes via l'outil de commande, veuillez consulter le guide d'utilisation accessible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19</u> .
J'ai créé une commande, comment la modifier ?	 risera possible, jusqu'a la termeture de la session de commande, de modifier les commandes déjà saisies dans l'outil. Pour ce faire, veuillez-vous rendre dans le sous-onglet "Saisie de commande" et sélectionnez la ligne associée à la commande en question. En cliquant sur
	"Modifier" en bas à gauche, vous pourrez accèder à la page de saisie des quantités par effecteur, dans laquelle vous pourrez modifier la commande. Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour la saisie des commandes via
	l'outil de commande, veuillez consulter le guide d'utilisation disponible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-</u> <u>de-vaccins-covid-19</u> .
Le nombre de flacons autorisé à la commande est trop faible. Comment puis- je commander plus de flacons ?	Le nombre de flacons maximal par professionnel de santé autorisé à la commande pouvant être commandé par les officines est fixé par le Ministère de la Santé et de la Prévention en lien avec les stocks disponibles et la période de l'année.
A la création de ma commande, je ne vois pas toutes les lignes de produits commandables. Comment faire ?	 Lors de la saisie de commande, deux problèmes peuvent intervenir vous empêchant de voir l'ensemble des produits disponibles à la commande. Un problème d'affichage de l'ordinateur : Cliquez sur l'onglet "Transaction commerciale" et sur « Saisie de commande » ; Cliquez sur le bouton "Créer", Cliquez sur le bouton "Détacher", en haut à gauche du tableau, près du bouton "visualiser". Un problème de recherche enregistrée : s'il n'y a toujours pas l'ensemble de vaccins disponibles dans le tableau : Quittez la fenêtre détachée, puis cliquez sur la petite flèche à gauche du titre "Rechercher", en haut de la page. Plusieurs champs s'affichent. Vérifiez qu'aucun champ n'est rempli. Ensuite, vérifiez à droite de la page s'il y a une recherche enregistrée. Cliquez sur la ligne à droite du titre "recherche enregistrée" puis, s'il y a quelque chose d'inscrit par défaut, cliquez sur « personnaliser ». Vous pourrez alors désélectionner la recherche enregistrée ou la supprimer. Fermez ensuite le menu, supprimez la commande en cours, déconnectez-vous et reconnectez-vous à l'outil de commande. Recréez enfin une nouvelle commande.



4. <u>Questions relatives au suivi de la commande</u>

Question	Réponse
Comment retrouver le	A la fin de la saisie de votre commande, le message "Votre panier a été validé" a
détail de ma	dû apparaître. Si vous avez vu ce message, votre commande a bien été
commande /	enregistrée. Vous pourrez consulter votre confirmation de commande le
l'historique de mes	lendemain de la fermeture de la session en cours (habituellement le mercredi à
commandes ?	18h) en vous rendant sur "transaction commerciale" puis dans "suivi de
	commande".
	Pendant la plage horaire de saisie de commandes :
	1. Connectez-vous à l'outil de commande disponible sur
	https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-
	<u>19/commande-de-vaccins-covid-19</u> et identifiez-vous via ProSanteConnect.
	2. Cliquez sur l'onglet "Transaction commerciale" et ensuite sur le sous-onglet
	"Saisie de commande" ;
	3. Les commandes enregistrees de la session actuelle apparaissent sur la
	A Si yous coubaitaz consultar la détail de cotto compando, cliquez sur la ligno.
	4. Si vous souhaitez consulter le detail de cette commande, ciquez sur la ligne
	par effecteur et produit de votre commande
	Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour la soumission des
	commandes via l'outil de commande, veuillez consulter le mode opératoire
	disponible ici dans la rubrique «Besoin d'aide ?» :
	https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-
	de-vaccins-covid-19.
	Fu debeus la place bousing de estais de commendar vie la pouier de commendar .
	En denors la plage noraire de saisie de commandes via le panier de commande :
	1. Connectez-vous a routil de commande disponible sur
	19/commande-de-vaccins-covid-19 et identifiez-vous via ProSanteConnect
	2 Cliquez sur l'onglet "Transaction commerciale" et ensuite sur le sous-onglet
	"Saisie de commande". Cherchez la ligne correspondant à la commande que
	vous avez saisie, qui doit apparaître selon le statut "Terminée" (car la session
	est clôturée). S'il existe une ligne correspondant à la session de commande
	que vous recherchez, alors votre commande a bien été enregistrée.
	OU à partir de l'historique de commande (à partir du mercredi 18h) :
	1. Cliquez sur l'onglet "Transaction commerciale" puis sur le sous-onglet
	"Historique de commande". Votre commande devrait y apparaître et vous
	pouvez télécharger votre récapitulatif de commande en format pdf.
	La liste de vos commandes enregistrées par effecteur apparait à l'écran.
	Pour rechercher les commandes correspondant a un effecteur
	donne, cliquez sur le triangle pres de la ligne Recherche en naut a
	gauche, vous pourrez enectuer une recherche cibiee à l'alde de
	d'effecteur). En cliquant ensuite sur le houton "Recherche" sur la
	droite vous nourrez consulter les résultats de la recherche en bas de
	l'écran.
	Pour rechercher les commandes correspondant à une session de
	<u>commande donn</u> ée, vous pouvez utiliser le filtre "Date / heure de
	clôture".

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



Question	Réponse
Comment tracer la	La traçabilité de cette délivrance par le pharmacien d'officine s'effectue par le
délivrance des flacons	pharmacien, via le site :
de vaccins aux	https://vaccination-covid.ameli.fr.
EHPAD/USLD/Résidence	
autonomie ?	Un guide d'utilisation est disponible en ligne, sur ce lien :
	https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/718758/document/vaccin-
	covid-guide-04022021.pdf.
Ma commande est	Si le statut de votre ligne de commande indique "annulé", cela signifie que vous
marquée "annulée" je	n'avez pas validé votre panier de commande lors de la saisie de votre commande.
ne comprends pas	
pourquoi ?	Pour rappel, lors de chaque commande, après avoir entré les quantités
	souhaitées, vous devez cliquer sur le bouton "suivant" puis sur le bouton "valider".
	Une fois fait, un message pop-up vous indiquera que votre commande est validée
	et que vous avez jusqu'à la fermeture de la session de commande pour la modifier.
	Veillez lors de votre prochaine commande à valider votre panier.
Dans combien de temps	Une commande effectuée le lundi ou le mardi, la réception est prévue le jeudi ou
recevrai-je ma	le vendredi de la semaine d'après (10 jours à compter de la commande sauf
commande ?	exception).
	Afin d'obtenir une estimation de la date au plus tôt et au plus tard de votre
	livraison, vous pouvez consulter votre confirmation de commande à partir du
	lendemain de la fermeture de la session (soit habituellement le mercredi à partir
	de 18h), sur l'outil de commande, en cliquant sur le menu "transaction
	commerciale" puis "suivi de commande". Seule cette confirmation fait foi sur le
	délai de livraison de votre commande.
Que signifie la colonne	La colonne "quantité restante à livrer" peut correspondre aux produits en reliquat
"Quantité restante à	de votre commande, dont la livraison a été suspendue pour des raisons
livrer" sur ma	logistiques. Vous serez prévenu par DGS-Urgent de la reprise de ces livraisons.
confirmation de	
commande ?	
La session de	Les commandes ne sont pas modifiables en dehors des plages de commande. Nous
commandes est fermée	vous invitons à saisir votre commande lors de la prochaine session de commande.
/ je me suis trompé dans	
ma commande,	
comment la modifier ?	
Quand vais-je être livré	Dans le cas où vous avez bien soumis une commande, vous devriez avoir accès à
de ma commande de	votre confirmation de commande dès le lendemain de la fermeture de la session
vaccins / dispositifs	de commande (habituellement mercredi à 18h).
médicaux ?	
	Pour consulter votre confirmation de commande :
	1. A partir du mercredi 18h, sur la page d'accueil de l'outil de commande,
	cliquez sur "Transaction commerciale" puis sur "suivi de commande" ;
	2. Entrez, dans les champs de recherche, les éléments permettant de
	retrouver votre commande "N° de commande", "Date/heure de saisie par
	l'officine" ou encore "Code effecteur" ;
	3. Une fois la/les lignes correspondant à la liste du/des produit(s)
	commandé(s) par effecteur trouvée(s), vous pouvez cliquer sur l'une
	d'entre-elle puis cliquer sur "voir pdf" en bas à gauche de la page.
	4. Le PDF téléchargé fait office de confirmation de commande et de livraison
	pour votre officine.

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



Question	Réponse
	Merci d'informer les effecteurs qui vous en font la demande, en leur communiquant uniquement le contenu de leur confirmation. Ils peuvent planifier des rendez-vous de vaccination dès le lendemain de la date de réception des vaccins en officine.
le n'ai nas recu ma	Dans le cas où vous avez bien soumis une commande, vous devriez avoir accès à
commande alors que la	votre confirmation de commande dès le lendemain de la fermeture de la session
date de livraison est	de commande (habituellement mercredi à 18h).
dépassée. Comment	
récupérer ma	Pour consulter et vérifier votre confirmation de commande :
commande ?	1. A partir du mercredi 18h, sur la page d'accueil de l'outil de commande,
	 cliquez sur "Transaction commerciale" puis sur "suivi de commande"; 2. Entrez, dans les champs de recherche, les éléments permettant de retrouver votre commande "N° de commande", "Date/heure de saisie par l'officine" ou encore "Code effecteur"; 3. Une fois la/les lignes correspondant à la liste du/des produit(s) commandé(s) par effecteur trouvée(s), vous pouvez cliquer sur l'une d'entre-elle puis cliquer sur "voir pdf" en bas à gauche de la page.
	Une fois la confirmation de commande consultée, vérifier pour la commande à
	partir de la date de commande, la quantité commandée et la date de livraison
	renseignée.
	• Si la date de livraison n'est pas dépassée, veuillez respecter la date de
	livraison attendue.
	• Si la date de livraison est dépassée, veuillez contacter votre agence de
	grossiste répartiteur.
	Si la commande n'est pas enregistree, veuillez reiterer votre commande
	contacter votre agence de grossiste rénartiteur
Je n'ai pas reçu ma	Les commandes de dispositifs médicaux doivent répondre aux critères suivants
commande ou une	afin d'etre livrees conformement à la commande :
partie de ma commande	- Au moins une commande des nacons du vaccin associe fors de vos
alors que la date de	- Ne pas dépasser nettement les quantités nécessaires à l'injection des
livraison est dépassée.	flacons commandés lors de vos dernières commandes.
Pourguoi ?	
•	Veillez donc à vérifier que votre commande respecte ces critères.
	Si c'est le cas, nous vous invitons à contacter votre agence de grossiste répartiteur.
Comment être livré par	L'agence de grossiste répartiteur effectuant les livraisons de vaccins COVID19 est
un autre grossiste?	pour la plupart l'agence de grossiste répartiteur habituelle des officines.
	Neanmoins, il est possible que dans certains cas comme le votre que l'agence de
	grossiste repartiteur ne soit pas cene avec laquelle vous travallez.
	Dans ce cas, veillez à remonter cette information à l'agence de grossiste
	répartiteur en question, qui pourra lui-même partager ce point à la CSRP et
	demander éventuellement un changement si possible.
Comment consulter ma	Les officines peuvent consulter les quantités confirmées directement sur l'outil de
confirmation de	commande à partir du jour suivant la fermeture de la session de commande (soit
commande sur l'outil?	habituellement le mercredi à partir de 18h). Une nouvelle fonctionnalité dite de
	« Suivi de commande » (dans le menu « Transaction commerciale » à gauche de
	Tecranj est ouverte aux officines . Celle-ci leur permet d'acceder :



Question	Réponse
	 Au détail des produits effectivement livrés, pour les besoins de l'officine et pour ceux des effecteurs qui leur sont rattachés ; À un document PDF récapitulatif des commandes, téléchargeable depuis la page.
	Ces informations permettent aux officines de répondre aux questions ponctuelles des professionnels de santé autorisés à la commande qui leur sont rattachés.
	Si la session de commande est toujours ouverte, vous pouvez vérifier que votre commande a bien été prise en compte en vous rendant, depuis la page d'accueil de l'outil de commande, dans l'onglet "transaction commerciale" puis "saisie de commande". La colonne "Date/heure de saisie par l'officine" vous permet d'identifier votre commande. Celle-ci est considérée comme enregistrée si son statut indique "mise à disposition".
	Si la session de commande est fermée, vous pouvez consulter le contenu de la commande que vous avez saisie sur l'outil en vous rendant, depuis la page d'accueil de l'outil de commande, dans l'onglet "transaction commerciale" puis "historique des commandes". La colonne "Date/heure de saisie par l'officine" vous permet d'identifier votre commande. Si celle-ci est bien présente, cela signifie qu'elle a bien été enregistrée.
	Toutefois, ces deux visualisations <u>ne constituent pas des confirmations de</u> <u>commandes</u> .
	 Pour consulter votre confirmation de commande : A partir du mercredi 18h, sur la page d'accueil de l'outil de commande, cliquez sur "Transaction commerciale" puis sur "suivi de commande"; Entrez, dans les champs de recherche, les éléments permettant de retrouver votre commande "N° de commande", "Date/heure de saisie par l'officine" ou encore "Code effecteur"; Une fois la/les lignes correspondant à la liste du/des produit(s) commandé(s) par effecteur trouvée(s), vous pouvez cliquer sur l'une d'entre-elle puis cliquer sur "voir pdf" en bas à gauche de la page. Le PDF téléchargé fait office de confirmation de commande et de livraison pour votre officine.
	 Pour plus d'informations sur la consultation de la page « Suivi de commande » par l'officine : Consultez les guides d'utilisation dans la rubrique « Besoin d'aide ? » <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19</u>. accessibles également sur la page d'accueil de l'outil, dans l'onglet « Documentation » : dans la partie « Saisie de commande », consultez « Consulter la confirmation de commande ».



5. <u>Questions relatives aux modalités de commande</u>

Question	Réponse
Je souhaite commander pour une livraison dans 2 semaines, puis-je déjà commander ?	Il n'est pas possible de passer commande à l'avance pour une livraison dans 2 semaines. Vous pourrez vous connecter sur l'outil 1 semaine avant la semaine à laquelle vous souhaitez recevoir les vaccins pour saisir votre commande.
Quelles sont les modalités de commande de la semaine ?	Veuillez consulter la page web de Santé publique France relative à la commande en flux ville de vaccins, dispositifs médicaux et solvant de dilution contre le Covid- 19 afin d'obtenir les informations relatives aux modalités de commande, à l'éligibilité des effecteurs ainsi qu'aux quotas autorisés par effecteur : <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande- de-vaccins-covid-19</u> . Les critères d'ouverture de l'outil de commandes sont susceptibles de varier d'une semaine à l'autre selon les quantités de vaccin disponibles.

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



6. Questions relatives à la gestion du compte et au rattachement des effecteurs

Question	Réponse
Je souhaite changer mes données personnelles (mail/téléphone) sur l'outil de commande. Comment faire ?	Il est possible, à tout moment, de modifier votre adresse email ou votre numéro de téléphone sur l'outil de commande. Pour se faire, veuillez-vous rendre sur la page "Accueil", cliquer sur le bouton "Visualiser compte" et ensuite sur "Modifier" en bas à droite. Renseignez donc votre nouveau mail ou nouveau numéro et cliquez ensuite sur "Enregistrer".
Comment faire pour rattacher un nouvel effecteur autorisé à la commande à mon officine / J'ai supprimé un rattachement à un effecteur autorisé à la commande, comment le remettre ?	 Vous pouvez rattacher un nouvel effecteur directement dans l'outil de commande, en suivant les étapes suivantes : Connectez-vous à l'outil de commande disponible sur https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19 et identifiez-vous via ProSanteConnect ; En cliquant sur l'onglet "Référentiel" et ensuite sur le sous-onglet "Rattachement effecteur", vous aurez accès à la liste des effecteurs déjà rattachés à votre officine ; Si vous souhaitez en ajouter un nouveau, cliquez sur le bouton "Ajouter" en bas à droite de l'écran. Cliquez sur le triangle près de la ligne "Recherche" en haut à gauche pour avoir accès au formulaire de recherche. Sélectionnez ensuite dans le menu déroulant du critère "Type d'effecteur" la valeur que vous recherchez, en utilisant l'option de recherche "Egal à" qui permet d'afficher la liste des types d'effecteurs. Pour compléter la recherche, vous devez sélectionner l'option "Contient" sur au moins un autre critère de recherche, et saisir une valeur à rechercher, parmi les critères suivants : Le « code effecteur » : pour un professionnel de santé autorisé à la commande saisissez dans ce champ le n° RPPS, pour un établissement de santé, son n°FINESS géographique ; Le « nom de l'effecteur » ou la « raison sociale » de l'effecteur. Vous pouvez ajouter d'autres critères de recherche si vous le souhaitez, par exemple : Le « code postal »; La « spécialité » du professionnel de santé » autorisé à la commande. 4. En cliquant ensuite sur le bouton "Rechercher", vous aurez accès à la liste des effecteurs répondant à vos champs de recherche ; Cliquez donc sur l'effecteur à rattacher et ensuite sur "Enregistrer" en bas à droite.
	A noter : dans le cas où en ayant rentré les informations applicables dans les champs de recherche aucun résultat ne soit apparu lors de votre recherche, veuillez vérifier, en cliquant sur le bouton "Recherche avancée" en haut à droite, qu'aucun autre champ au-delà de ceux relatifs à la recherche en cours soit déjà pré-rempli. Il peut parfois être possible qu'en soumettant une nouvelle recherche, des informations relatives à une recherche précédente aient été enregistrés. Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour le rattachement des effecteurs via l'outil de commande, veuillez consulter le guide d'utilisation disponible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19.

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



Question	Réponse
Comment faire pour retirer un effecteur rattaché à mon officine ?	 Veuillez trouver ci-dessous le processus de suppression d'un rattachement : 1. Connectez-vous à l'outil de commande disponible sur <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19</u> et identifiez-vous via ProSanteConnect ; 2. En cliquant sur l'onglet "Référentiel" et ensuite sur le sous-onglet "Rattachement effecteur", vous aurez accès à la liste des effecteurs rattachés à votre officine ; 3. En cliquant sur la ligne correspondante à l'effecteur, vous pourrez supprimer le rattachement en appuyant sur le bouton "Retirer" sur le bas à gauche de votre écran.
	Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour le rattachement des effecteurs via l'outil de commande, veuillez consulter le mode opératoire disponible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19 .
Quelle est la liste des effecteurs rattachés à mon officine ?	 Veuillez trouver ci-dessous le processus à suivre pour consulter la liste des effecteurs rattachés à votre officine : Connectez-vous à l'outil de commande disponible sur <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19</u> et identifiez-vous via ProSanteConnect ; En cliquant sur l'onglet "Référentiel" et ensuite sur le sous-onglet "Rattachement effecteur", vous aurez accès à la liste des effecteurs rattachés à votre officine ; Sur cette page, vous pouvez aussi ajouter ou retirer un effecteur rattaché à votre officine sur la procédure à suivre pour le rattachement des effecteurs via l'outil de commande, veuillez consulter le guide d'utilisation disponible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19.</u>
Je n'arrive pas à rattacher un infirmier/une infirmière dans l'outil de commandes. Que faire ?	La commande pour les infirmiers diplômés d'État se fait par l'officine de leur choix, sans nécessiter toutefois un rattachement nominatif sur l'outil de commande. Pour cette raison, un établissement dédié de type "IDE" est rattaché par défaut à votre officine, en plus des autres effecteurs appariés à votre officine. Il est possible de vérifier son existence dans l'onglet "Référentiel", dans le sous onglet "Rattachement effecteur". Son code effecteur est le même code FINESS de votre officine, mais sur la ligne "Type d'effecteur" la mention "IDE" doit être renseignée. Lors de la saisie de commandes, vous pourrez commander pour les IDE rattachés à votre officine en renseignant la quantité en flacons par produit dans la ligne correspondant au type d'effecteur "IDE". Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour le rattachement des effecteurs via l'outil de commande, veuillez consulter le mode opératoire disponible ici dans la rubrique « Besoin d'aide ? » : https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-



Question	Réponse
Je n'arrive pas à	Vous ne pourrez pas rattacher un professionnel de santé autorisé à la commande
rattacher un effecteur	a votre officine tant qu'il est rattache a une autre officine sur l'outil de commande.
à mon officine car je	Merci d'informer le professionnel de santé concerné, afin qu'il contacte l'officine
reçois un message	en question et lui demande de retirer le rattachement sur l'outil de commandes,
d'erreur m'indiquant	s'il souhaite effectivement recevoir sa commande de vaccins via votre officine.
que cet effecteur est	vous pouriez, suite a la suppression de ce rattachement, rattacher reflecteur a votre officine et commander pour ce dernier.
autre officine. Que puis-	
je faire ?	Veuillez noter qu'avec l'outil de commandes, il est possible de modifier les
	rattachéments officine-effecteurs à tout moment sur l'outil de commandes (inclus hors période de commande)
Je souhaite changer	Vous pouvez changer d'officine de référence d'une semaine sur l'autre, mais vous
d'officine de référence,	ne pouvez être rattaché qu'à une seule officine par semaine de commande.
comment procéder ?	Pour changer d'officine de référence, il convient de demander à l'officine avant
autorisé à la commande	réalisé la commande précédente qu'elle détache vous détache de sa liste sur
	l'outil de commandes. Cette opération peut être faite à tout moment, mais si elle
	survient pendant une session d'ouverture à la commande, elle nécessite qu'il n'y
	ait pas de commandes en attente de commation pour cet effecteur.
	Attention, la suppression du rattachement précédent doit être faite avant la
	demande de rattachement à la nouvelle officine : sinon l'outil de commandes
	ploquera la manipulation.



7. Questions relatives à la qualité, à la pharmacovigilance et à l'information médicale

Question	Réponse
Mon grossiste a eu un aléa logistique entraînant une rupture de la chaîne du froid / des flacons cassés / autres. Puis-je avoir de nouveaux flacons en dépannage ?	En cas d'aléa lié au transport du produit, merci de bien vouloir solliciter l'agence de grossiste répartiteur ayant effectué la livraison.
Un flacon a été cassé / brisé après sa livraison à mon officine, y-a-t-il une déclaration particulière à faire ?	Il n'y a pas de déclaration particulière à effectuer pour les casses de flacons survenues après la livraison en officine. Les flacons concernés doivent être détruits et évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination Covid-19 en ville dans l'annexe 1 du <u>DGS-Urgent n°2021_98</u> . Un certificat de destruction indiquant les libellés des produits impactés, les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à <u>qualite@santepubliquefrance.fr</u> .
	23h00 sauf période de jours fériés où la période peut être modifiée) pour recevoir de nouveaux flacons.
J'ai observé un défaut qualité, que dois-je faire ?	 En cas de défaut qualité lié au produit, merci de bien vouloir solliciter le laboratoire pharmaceutique exploitant le produit impacté : Pfizer-BioNTech : A l'adresse email : Medical.Information@pfizer.com Et/ou au : +33 1 58 07 34 40
	 A l'adresse email : <u>https://modernacovid19global.com/fr-FR</u> Et / ou au 0805 543 01
	 Novavax : A l'adresse email : <u>https://www.novavaxmedinfo.com</u> Et / ou au +33 1 82 88 32 29
	Dans l'attente du retour du laboratoire, veuillez placer ces flacons en quarantaine immédiatement et les conserver en +2/+8°C pour permettre les investigations ultérieures du laboratoire.
Que faire des doses de vaccins périmés ?	Veillez tout d'abord à retirer les flacons périmés de votre réfrigérateur et de les détruire en suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination Covid-19 en ville dans l'annexe 1 du <u>DGS-Urgent n°2021 98</u> . Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à <u>qualite@santepubliquefrance.fr</u> .



Question	Réponse
J'ai recu un flacon avec	Veillez à être particulièrement attentifs aux dates de péremption des vaccins
une date de péremption	ouverts à la commande :
différente de celle	<u>Cas particulier des flacons de Comirnaty (Pfizer-BioNTech) et Spikevax</u>
communiquée par mon	(Moderna) :
grossiste. Quelle date	Compte-tenu des différentes extensions de péremption des vaccins
est la bonne ?	Comirnaty (Pfizer-BioNTech) et Spikevax (Moderna), nous vous
	rappelons que seule la date limite d'utilisation mentionnée sur
	l'étiquette fournie par l'agence de grossiste répartiteur avec chaque
	flacon fait foi (celle-ci tient compte des dernières extensions de
	péremption approuvées par l'Agence Européenne du Médicament), et
	non la date inscrite sur le flacon.
	• <u>Cas particulier des flacons de Nuvaxovid (Novavax) :</u>
	Le vaccin Nuvaxovid (Novavax) n'ayant pas eu d'extension de péremption,
	la date de péremption à prendre en compte reste donc bien celle inscrite
	sur le flacon.
	En cas de doute, veuillez-vous rapprocher de votre agence de grossiste
	repartiteur.
Je n'ai pas reçu	veniez a contacter le pharmacien delegue de votre agence de grossiste
d'étiquette de	de vaccin Pfizer eu Mederne deit être livré avec cen étiquette. Chaque flacon
péremption de la part de	de vaccin Prizer ou Moderna doit etre livre avec son etiquette.
mon grossiste, comment	
Quelles sont les	du produit (PCP) nour connaître ses conditions de conservation los PCP cont
conditions de	accessibles sur les sites des laboratoires exploitants et à l'adresse
conservation des vaccins	https://www.ema.europa.eu.
Covid-19 ?	
	Vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech :
	https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-
	information/comirnaty-epar-product-information fr.pdf
	<u>Vaccins Spikevax de Moderna :</u>
	https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-
	information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-
	information fr.pdf
	<u>Vaccin Nuvaxovid de Novavax :</u>
	https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-
	information/nuvaxovid-epar-product-information fr.pdf
Le professionnel de	Une commande peut être modifiée pendant la plage d'ouverture de la saisie de
santé autorisé à la	commande de la semaine en cours. Elle reste au statut « Mise a disposition » tant
commande ne veut pas	que cette plage de saisie est ouverte. Une fois cette plage de saisie cloturee, la
ses flacons, que faire ?	commande passe au statut « Termine » et n'est plus modifiable. Vous allez bien
/ II me reste des flacons	d'accenter et de stacker les vascins en 12/18°C
en officine, comment	u accepter et de stocker les vaccins en +2/+8°C.
puis-je les utiliser ?	Si un affectaur autorisé à la commande ne soubaite nlus de son/ses flacon/s) ou
	ne l'a qui les a nas récunérés anrès un délai d'une semaine ils neuvent être
	nonosés à d'autres professionnels de santé autorisés à la commande l'officine
	neut également les utiliser nour ses propres RDV de vaccination
	peut egalement les utiliser pour ses propres RDV de vaccination.



Question	Réponse
Comment l'effecteur doit-il transporter les vaccins reçus par l'officine ?	Les vaccins doivent être conservés entre +2 et +8°C tout au long de la chaine de distribution. Votre officine de référence conservera les flacons dans un réfrigérateur +2/+8°C jusqu'à votre passage. Les flacons commandés seront livrés à l'officine et mis à disposition des effecteurs. Il revient aux effecteurs concernés d'organiser, en lien avec leur officine de rattachement, le transport de ces flacons de l'officine jusqu'à l'effecteur, dans le respect du maintien de la chaîne du froid, puis de conserver les vaccins, jusqu'à la date d'injection, conformément au RCP.
	 Les premières injections pourront débuter dès réception des doses. Lors du transport des flacons de vaccins entre l'officine et l'effecteur, il vous est demandé : De disposer de matériel permettant de garantir l'intégralité des flacons ; De disposer de matériel permettant le transport des vaccins entre +2° et +8°C ; De joindre aux vaccins l'étiquette imprimée par l'agence de grossiste répartiteur et indiquant la nouvelle date de péremption suite au passage en +2/+8C° le cas échéant ; De ne pas dépasser le temps maximal de transport : 5 heures. Les RCP sont accessibles sur les sites des laboratoires exploitants et à l'adresse https://www.ema.europa.eu : <u>Vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech :</u> https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/comirnaty-epar-product-information fr.pdf
	 <u>Vaccins Spikevax de Moderna :</u> https://www.ema.europa.eu/en/documents/product- information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product- information_fr.pdf <u>Vaccin Nuvaxovid de Novavax :</u> https://www.ema.europa.eu/en/documents/product- information/nuvaxovid-epar-product-information_fr.pdf
Signalement d'un cas de pharmacovigilance ou en cas de demande d'information médicale.	 Pour signaler un cas de pharmacovigilance, nous vous invitons à effectuer une déclaration de pharmacovigilance à l'adresse suivante : https://signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/profil. Pour signaler toute question d'information médicale et scientifique, veuillez contacter le laboratoire pharmaceutique exploitant le produit impacté : Pfizer-BioNTech : A l'adresse email : Medical.Information@pfizer.com Et/ou au : +33 1 58 07 34 40
	 Moderna : A l'adresse email : <u>https://modernacovid19global.com/fr-FR</u> Et / ou au 0805 543 01 Novavax : A l'adresse email : <u>https://www.novavaxmedinfo.com</u> Et / ou au +33 1 82 88 32 29

Si le problème persiste vous pouvez vous référer aux documents de la rubrique <u>Documentation et références</u> du site institutionnel de Santé publique France.



Question	Réponse
Pour toute question relative à un défaut qualité des dispositifs médicaux.	Nous vous invitons à effectuer une déclaration de matériovigilance à l'adresse suivante en cas de signalement d'un défaut qualité ayant entraîné un incident résultant de l'utilisation du dispositif médical (seringue et/ou aiguille) : <u>https://signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/profil</u> . Pour plus d'informations veuillez-vous référer à l'adresse suivante : <u>https://ansm.sante.fr/documents/reference/declarer-un-effet-</u> <u>indesirable/comment-declarer-si-vous-etes-professionnel-de-sante</u> .
	S'il s'agit d'un défaut qualité constaté avant usage, donc sans incident, veuillez contacter l'adresse suivante : <u>qualite@santepubliquefrance.fr</u> .
	 Pour toutes questions relatives à un défaut qualité des dispositifs médicaux veuillez contacter le fournisseur du produit associé : PROLASER : Sur le site : https://pro-laser.com/fr/ A l'adresse email : commercial@procian.fr +33 (0) 2 52 61 44 01
	 BD: Sur le site : <u>https://www.bd.com/fr-fr</u> A l'adresse email : <u>SERVICECLIENTBDF@bd.com</u> Et / ou au +33 (0) 4 76 68 36 36
	 DIDACTIC : Sur le site : <u>https://www.didactic.care</u> A l'adresse email : <u>contact@didactic.fr</u> Et / ou au +33 (0) 2 35 44 93 93
	 DOVILAB : Sur le site : <u>https://dovilab.com/</u> A l'adresse email : <u>contact@dovilab.com</u> Et / ou au +33 (0)1 42 60 31 34
	 B-BRAUN : Sur le site : <u>https://www.bbraun.fr/fr</u> A l'adresse email : <u>pole-reclamation.fr@bbraun.com</u> Et / ou au +33 1 41 10 53 00
Pour toute question relative aux caractéristiques produits d'un vaccin ou d'un dispositif médical et son ouverture à la commande.	Veuillez-vous référer au RCP du produit concerné et à la fiche Dispositifs Médicaux et solvant de dilution accessibles depuis l'adresse suivante dans la rubrique « Documentation et références » : <u>https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande- de-vaccins-covid-19</u> . Les produits disponibles à la commande sont renseignés à la même adresse dans la rubrique « Produit ouverts à la commande ».



8. <u>Questions relatives à la stratégie vaccinale</u>

Question	Réponse
Pour toute question relative à la stratégie vaccinale (rappels, publics éligibles, professionnels de santé habilités à vacciner, délais de vaccination).	 Votre question relève de la stratégie vaccinale fixée et actualisée par le Ministère de la Santé et de la Prévention. Merci de vous référer aux sources suivantes : Publics cibles et éligibles à la vaccination : <u>https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/vaccin-covid-19/la-vaccination-contre-le-covid-19-tout-savoir-tout-comprendre</u> Fiches techniques à destination des pharmaciens et des vaccinateurs (préparation et modalités d'injection des vaccins, bonnes pratiques etc.) : <u>https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/article/guide-de-la-vaccination-pour-les-vaccinateurs-et-pharmaciens</u>
	Dernières informations sur la stratégie vaccinale : <u>https://solidarites-</u> sante.gouv.fr/professionnels/article/dgs-urgent
	 Informations sur les vaccins (administration, conservation, qualité, effets indésirables), veuillez consulter le site de l'ANSM et / ou le résumé des caractéristiques produits (RCP) du vaccin concerné : Dossier thématique de l'ANSM sur les vaccins contre le Covid-19 : https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins Les RCP sont accessibles sur les sites des laboratoires exploitants et à l'adresse https://www.ema.europa.eu Vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech :
	Par ailleurs, et pour rappel les professionnels de santé autorisés à vacciner sont consultables à l'adresse suivante : https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande- de-vaccins-covid-19. En outre, seule une officine a l'autorisation de passer une commande sur l'outil de Santé publique France. Les autres professionnels de santé autorisés à la commande doivent être rattachés à l'officine de leur choix afin de lui indiquer leurs souhaits de commandes.

